



Au Pays de Galles, un prospectus destiné aux femmes enceintes réalisant le dépistage prénatal non invasif de la trisomie 21 a été retiré : il se focalisait sur les problèmes médicaux auxquels leur bébé pourrait être confronté.

Le DPNI est un test de dépistage de la trisomie 21, disponible sur le marché gallois depuis le mois d'avril. Mais le dépliant accompagnant le test « *poussait les femmes à l'avortement* » ont estimé des militants, qui avaient par ailleurs prédit que le DPNI conduirait à davantage d'avortements de fœtus diagnostiqués porteurs de trisomie 21. Le secrétaire à la santé, Vaughan Gething, a également admis qu'il devrait être complété et le *Nuffield Council of Bioethics* a décidé de son retrait. Depuis, une brochure de remplacement présente davantage d'informations sur l'aspect social de la maladie. Il précise que « *les enfants atteints du syndrome de Down "mènent une vie saine et épanouie" et ajoute que nombre d'entre eux travaillent et vivent dans leur propre logement* ».

Leah, galloise et mère de deux enfants, a une sœur porteuse de trisomie 21. Lorsqu'elle a consulté une sage-femme pour une échographie et a demandé le dépistage afin de se préparer si son bébé était porteur de trisomie 21, celle-ci lui a répondu : « *le but du test est l'avortement* ». « *C'était horrible* » raconte-t-elle, « *nous sommes sortis de la consultation mon mari et moi, comme si nous avons reçu un coup de poing dans les tripes (...). Nous ne pouvons pas croire ce que nous venions d'entendre* ».

De son côté France Jenkins, dont la fille Darcie est porteuse de trisomie 21, a créé un groupe de soutien pour les familles du pays de Galles car elle estime que l'accompagnement n'est pas juste, « *il est biaisé en faveur de l'avortement* ». « *A ma connaissance, explique-t-elle, aucun parent ne se voit proposer la rencontre de familles qui ont un enfant trisomique et l'élèvent avec bonheur. Seules sont accompagnées les femmes qui ont choisi l'avortement* ».